

GROUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DU 1ER JUIN 2017 A LYON CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE

SUJET :	GROUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

LISTE DES PARTICIPANTS :

COLLECTIVITÉS	PARTICIPANTS
ADULLACT	Matthieu FAURE
CD02 Aube	Clément MATHIEU
CD11 Aude	Laurent MARAVITTI
CD28 Eure-et-Loir	Anne-Françoise MARTIN
CD28 Eure-et-Loir	Véronique BERNARDINO
CD38 Isère	Joann TONON
CD38 Isère	Stéphane COLLET
CD38 Isère	Stéphanie PANISSET
CD45 Loiret	Sandrine ABRAHAM
CD45 Loiret	Sandrine SOBIEPANEK
CD57 Moselle	Delphine PARMENTIER
CD57 Moselle	Sandrine SCHUTZ
CD59 Nord	Catherine BOUTILLIER
CD59 Nord	Hubert BOCQUET
CD59 Nord	Sébastien HENGBART
CD60 Oise	Alexandra CARON

CD60 Oise	David NOUARD
CD60 Oise	Guillaume PETIT
CD62 Pas-de-Calais	Ludivine FOURET
CD64 Pyrénées-Atlantiques	Marie SASSUS
CD64 Pyrénées-Atlantiques	Sabine BARD
CD69 Rhône	Axel CASSULO
CD69 Rhône	Isabelle BARRIOL
CD69 Rhône	Isabelle EYMONERIE
CD69 Rhône	Kitty PLANCHAIS
CD69 Rhône	Laurent DJOULFAYAN
CD69 Rhône	Marielle PASCALON
CD69 Rhône	Murielle BRUNET
CD69 Rhône	Pierre FOURNIER
CD69 Rhône	Sophie SIFFERT
CD69 Rhône	Tédé NGUYEN KHAC
CD69 Rhône	Valérie PENICAUD
CD69 Rhône	Vinciane BOCQUENET
CD71 Saône-et-Loire	Corinne GATHERON
CD71 Saône-et-Loire	Valérie MANGIN
CD76 Seine-Maritime	Catherine LEDUC
CD76 Seine-Maritime	Jean-Christophe THOREL
Métropole de Lyon	Hervé GROLEAS
Métropole de Lyon	Mickaël PERNIN
Métropole de Lyon	Mikaël DEROIS

LISTE DES CONTRIBUTEURS EXCUSÉS :

COLLECTIVITÉS	PARTICIPANTS
CD42 Loire	Jacky HERAULT
DINSIC	Vincent BERDOT
Interconnectés	Céline COLUCCI

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

SOMMAIRE

1.ORDRE DU JOUR.....	5
2.REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	5
3.DÉMARCHE LOGICIEL LIBRE – ADULLACT.....	5
3.1.ADULLACT.....	5
3.2.MYTHES & RÉALITÉS DU LOGICIEL LIBRE.....	5
3.3.PRIX & GRATUITÉ.....	6
3.4.LOGICIEL LIBRE = BAZAR.....	6
3.5.PAS DE SUPPORT.....	6
3.6.GRAPHISME & ERGONOMIE ABSENTS.....	6
3.7.MODÈLE ÉCONOMIQUE.....	6
3.8.COMMUNAUTÉ.....	7
3.9.GESTION DE LA COMMUNAUTÉ.....	7
3.10.GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ.....	7
3.11.LOGICIEL LIBRE & COLLECTIVITÉS.....	8
3.12.MATURITÉ DES LOGICIELS LIBRES.....	8
3.13.BIBLIOGRAPHIE.....	8
4.TÉMOIGNAGES SUR LA CONDUITE DU PROJET « DÉPARTEMENTS & NOTAIRES »	8
4.1.LES PRESTATIONS RÉCUPÉRABLES – L'AIDE SOCIALE GÉNÉRALE.....	9
4.2.AVANT « DÉPARTEMENTS & NOTAIRES ».....	9
4.3.POURQUOI « DÉPARTEMENTS & NOTAIRES » ?.....	10
4.4.LE FONCTIONNEMENT DE DÉPARTEMENTS & NOTAIRES.....	10
4.5.LA CONDUITE DE PROJET « RHÔNE + NOTAIRES ».....	10
4.6.JALONS POUR LA MISE EN PRODUCTION.....	12
4.7.LES STATISTIQUES.....	12
4.8.CHARGES ASSOCIÉES AU PROJET.....	13
4.9.LES BÉNÉFICES DE « DÉPARTEMENTS & NOTAIRES ».....	13
4.10.LES FACTEURS CLÉS DE LA RÉUSSITE DU PROJET.....	14

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

5.DÉMONSTRATION DÉPARTEMENTS+NOTAIRES.....	15
5.1.FONCTIONNEMENT AVANT LA MISE EN PLACE DE LA SOLUTION « RHÔNE + NOTAIRES »	15
5.2.LE FONCTIONNEMENT DE CE SERVICE NUMÉRIQUE.....	15
5.3.CONDITIONS D'UTILISATION DE « RHÔNE + NOTAIRES ».....	16
5.4.DÉMONSTRATION DE LA SOLUTION « RHÔNE + NOTAIRES ».....	16
5.5.COMMENT RÉCUPÉRER LES SOURCES DE LA SOLUTION ?.....	17
6.À LA RECHERCHE D'ALTERNATIVES AUX EFFETS DE LA LOI NOTRE.....	18
6.1.LE CONTEXTE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.....	18
6.2.HISTORIQUE.....	18
6.3.QUELQUES DONNÉES AVANT / APRÈS SCISSION.....	18
6.4.IMPACTS NÉGATIFS DE LA SCISSION.....	19
6.5.IMPACTS POSITIFS DE LA SCISSION.....	20
6.6.FACE À UN DOUBLE CHALLENGE.....	20
6.7.DANS UN ENVIRONNEMENT PROPICE.....	20
6.8.LES ORIENTATIONS.....	20
6.9.LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPEN SOURCE POUR DÉPARTEMENTS + NOTAIRES.....	21
6.10.EXEMPLES DE DÉVELOPPEMENTS SOLUTIONS « NICHES » À VENIR EN OPEN SOURCE	21
6.11.CONSTRUIRE DES PARTENARIATS.....	21
6.12.LA MISE EN ŒUVRE DE PARTENARIATS « PRAGMATIQUES » POUR BÉNÉFICIER DE NOS FORCES « DIFFÉRENTES ».....	22
7.CONCLUSION FIN DE GTC.....	22

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

1. ORDRE DU JOUR

10h00	Accueil - Café
11h00	Introduction
11h15	Présentation de la démarche Open Source - ADULLACT
11h45	Témoignage sur la conduite du projet « Départements et Notaires » - Chambre des notaires du Rhône, service successions et direction des usages numériques du Département du Rhône
12h45	Pause déjeuner (fourni par le Département)
13h45	Présentation de « Départements et Notaires » : démo, retour d'expérience d'un notaire, accès au code source - Chambre des notaires du Rhône, service successions et direction des usages numériques du Département du Rhône
15h00	Le libre comme alternative économique et organisationnelle aux effets de la loi NOTRE - Direction des usages numériques du Département du Rhône
15h45	Clôture

2. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

- Ce compte-rendu est fait pour **compléter** la lecture des diaporamas fournis par ailleurs.
- Les informations déjà présentes dans les diapos ne sont ni recopiées ni reprises ici (pas de travail en double).
- En substance, ce sont les informations partagées à l'oral qui ont été reprises ici, y compris les éventuelles questions/réponses.

3. DÉMARCHE LOGICIEL LIBRE – ADULLACT

3.1. ADULLACT

- Association loi 1901, créée en 2002
- Opérateur Tiers de Télétransmission (TDT)
- 10+ services aux adhérents
- Organisation de Groupes de Travail Collaboratifs
- Accompagnement vers le libre

3.2. MYTHES & RÉALITÉS DU LOGICIEL LIBRE

Passage en revue des « à-priori » du Logiciel Libre

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

3.3. PRIX & GRATUITÉ

Le Logiciel libre n'est pas du *freeware* (logiciel propriétaire gratuit, mais qui ne permet pas l'accès aux sources), ni du *shareware* (logiciel propriétaire éventuellement payant).

Le coût total d'un logiciel n'est pas réduit à son coût de licence.

3.4. LOGICIEL LIBRE = BAZAR

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le Logiciel Libre suit un développement structuré, et est organisé selon une certaine gouvernance.

3.5. PAS DE SUPPORT

Dans l'imaginaire collectif, le logiciel libre n'est pas ou mal documenté. De même, l'utilisateur profane peut se demander qui propose de la formation ou de la maintenance en l'absence (supposée) d'éditeur. De plus, les grands éditeurs ou les grandes SSII véhiculent un aspect rassurant pour le client.

Nous verrons que les modèles économiques apportent des réponses construites à ces interrogations légitimes.

3.6. GRAPHISME & ERGONOMIE ABSENTS

Le logiciel libre est parfois décrit comme ayant l'apparence du Minitel et possédant une ergonomie discutable.

Il est vrai que l'ergonomie peut être améliorée dans certains cas, mais l'aspect le plus important est surtout la possibilité laissée à tout un chacun (individu ou entreprise) de contribuer à améliorer le logiciel.

3.7. MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique du logiciel propriétaire repose sur la vente de licence. De par l'accès au code source, la vente de logiciel libre est « impossible ».

Il existe une myriade de modèles économiques construits autour des logiciels libres. Le plus courant est certainement la vente de service (support, formation, maintenance....) ; d'autres modèles économiques proposent un accès sur un serveur (mode SaaS, *Software as a Service*) ou des plugins propriétaires et payants.

Le livre de François Élie (par ailleurs président de l'ADULLACT) présente très bien la diversité des modèles économiques du Logiciel Libre (*Économie du logiciel libre* chez Eyrolles, 2009).

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

3.8. COMMUNAUTÉ

Une communauté peut être vue comme possédant trois couches :

1. les consommateurs
2. les utilisateurs
3. les contributeurs

Au niveau des consommateurs, on n'observe pas de liens entre les individus, chacun est isolé, il n'y a pas de communauté.

Au niveau des utilisateurs, on voit apparaître des lieux d'échanges entre individus (forums, listes de discussion...). Pour caractériser un logiciel libre, ce point est nécessaire mais pas suffisant. Par exemple, il existe pléthore de forum d'utilisateurs Windows, cela n'en fait pas un logiciel libre pour autant !

Les contributeurs sont des entités (individus, associations, entreprises...) participant à la vie du logiciel libre. Les contributions peuvent prendre différentes formes comme de la rédaction de documentation, du développement informatique (code, test, outillage...), de l'aide sur la communication ou la promotion du logiciel...

Toute contribution est bienvenue. Un Logiciel Libre est caractérisé par sa communauté de *contributeurs*

3.9. GESTION DE LA COMMUNAUTÉ

Une communauté autour d'un logiciel libre ne se construit pas spontanément. Il convient de poser les conditions nécessaires à sa création et son développement.

L'ADULLACT propose de l'accompagnement auprès des collectivités, par exemple sur les aspects méthodologiques ou techniques, et apporte son expérience des Groupes de Travail Collaboratif (GTC).

Par exemple, l'importance de la gestion de la communauté a été identifiée, et la mise en place de GTC y contribue très largement.

Après de nombreux essais depuis 15 ans, l'ADULLACT a identifié le créneau 11h-16h comme les meilleurs horaires pour un GTC.

Forges de l'ADULLACT :

- Gitlab.adullact.net : forge dédiée aux collectivités
- 10 000 utilisateurs et 700 projets
- Services personnalisés aux collectivités

3.10. GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ

- Habilitations données aux contributeurs pour écrire sur la forge. Tout le monde ne peut pas écrire.
- Pour les gros projets, mise en place de fondations comme LibreOffice ou Firefox

SUJET :	GROUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

3.11. LOGICIEL LIBRE & COLLECTIVITÉS

- Souveraineté = hébergement qui reste en France, importance pour les collectivités
- Génération du modèle économique : le code source étant ouvert à tous, les entreprises peuvent s'emparer du logiciel libre Départements & Notaires pour proposer un modèle économique sur la maintenance ou la formation.
- Plusieurs acteurs possibles sur ce périmètre d'où une *non-dépendance* à un éditeur puisque l'utilisateur peut changer de prestataire
- Marché public possible sur la maintenance d'un logiciel libre précisé *dans* l'appel d'offre lui-même.
- Réversibilité : toujours possible par l'export/import des données
- Les emplois restent locaux et pas délocalisables
- Mutualiser pour rationaliser les dépenses entre collectivités

3.12. MATURITÉ DES LOGICIELS LIBRES

Le Comptoir du Libre <http://Comptoir-du-libre.org> liste les logiciels libres métiers pour collectivités avec des témoignages d'utilisateurs, et des prestataires par logiciel. Tout son contenu est contributif.

3.13. BIBLIOGRAPHIE

- [La Cathédrale et le Bazar](#), Eric S. Raymond, 1998
Consultable directement en ligne.
- [Économie du logiciel libre](#), François ÉLIE, Eyrolles, 2009
- [Libres conseils](#), Framabook, 2013, licence CC-BY-SA
Consultable en ligne, version papier achetable.
- [Logiciels et objets libres](#), Stéphane Ribas, Framabook, 2016, licence CC-BY-SA
Consultable en ligne, version papier achetable.

4. TÉMOIGNAGES SUR LA CONDUITE DU PROJET « DÉPARTEMENTS & NOTAIRES »

Précision de vocabulaire :

- Départements & notaires = logiciel libre, déposé sur la forge adullact (<https://gitlab.adullact.net>)
- Rhône + Notaires = instance de Départements & Notaires déployée au Département du Rhône (et marque déposée par ailleurs)

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

4.1. LES PRESTATIONS RÉCUPÉRABLES – L'AIDE SOCIALE GÉNÉRALE

4.1.1. L'AIDE SOCIALE, COMPÉTENCE DU DÉPARTEMENT

L'aide sociale regroupe l'ensemble des aides légales aux personnes dont les ressources sont insuffisantes pour faire face à leurs frais d'hébergement en établissement ou de maintien à domicile.

L'aide sociale est :

- subsidiaire (elle n'intervient qu'en dernier recours)
- temporaire (elle cesse quand le besoin disparaît)
- récupérable (c'est une avance du Département)

4.1.2. LA RÉCUPÉRATION DE L'AIDE SOCIALE

Le Département peut exercer 4 types de recours en récupération :

- contre la succession du bénéficiaire de l'aide sociale,
- contre le légataire,
- contre le donataire,
- contre le bénéficiaire revenu à meilleure fortune.

4.1.3. LE RECOURS EN RÉCUPÉRATION CONTRE LA SUCCESSION

Le Département est fondé en droit à exercer un recours en récupération contre la succession du bénéficiaire de l'aide sociale dans la limite de la créance départementale et de l'actif net successoral.

La créance départementale n'est pas une créance privilégiée, les autres créanciers sont prioritaires : le recours en récupération n'intervient qu'après le règlement de toutes les autres dettes.

Concernant les frais funéraires, le Département autorise le prélèvement des frais funéraires dans la limite de 3 500 €.

Les modalités de récupération divergent selon la nature de l'aide.

4.2. AVANT « DÉPARTEMENTS & NOTAIRES »

Le notaire chargé d'une succession interroge le Département par courrier ou mail.

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

Les services du Département font une recherche dans le logiciel métier.

Les services envoient un mail de réponse, accompagné du courrier officiel à l'étude notariale.

4.3. POURQUOI « DÉPARTEMENTS & NOTAIRES » ?

- Dématérialiser les échanges entre le Département et les notaires
- Optimiser les réponses aux demandes
- Permettre aux agents de se recentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée

600 demandes par mois au Conseil Départemental du Rhône, avec des sollicitations sur le territoire Département du Rhône + Métropole de Lyon

4.4. LE FONCTIONNEMENT DE DÉPARTEMENTS & NOTAIRES

- La base de donnée de l'application est interfacée avec IODAS (logiciel métier du Conseil Départemental du Rhône gérant entre autres les bénéficiaires des services sociaux) et alimentée chaque jour de nouveaux bénéficiaires
- Le notaire saisit nom, prénom, date de naissance, date et lieu de décès. De là, trois types de réponse sont possibles :
 1. de manière certaine, l'individu est inconnu de l'application
 2. de manière certaine, l'individu est connu de l'application
 3. un doute subsiste, un humain prend le relais

Dans tous les cas, un courriel est envoyé automatiquement au notaire (pour le Rhône, l'émetteur est successions@rhone.fr).

Réelle valeur ajoutée pour les agents qui ne sont sollicités que pour les cas douteux, où seul un humain peut faire le bon rapprochement.

Le numéro CRPCEN (Caisse de Retraite des Clairs et Employés de Notaire) permet d'identifier de manière unique chaque étude notariale. C'est la Chambre des Notaires qui a transmis au Conseil Départemental le tableau de correspondance entre numéro de CRPCEN et courriel associé de l'étude.

Une charte de bonne conduite a été signée par la Chambre des Notaires et le Département.

4.5. LA CONDUITE DE PROJET « RHÔNE + NOTAIRES »

- ÉTUDE PRÉALABLE – SPÉCIFICATIONS, juin juillet 2015
 - Acteurs : DUN (Direction des Usages Numériques)– DAPAPH (Direction des actions pour les personnes Agées et les personnes Handicapées) – CDN (Chambre des Notaires)

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

- Prise de contact avec la CDN
- Collaboration pour la rédaction des spécifications partagées
- DÉVELOPPEMENT, août septembre 2015
- TESTS INTERNES, septembre octobre 2015
 - Acteurs : DUN – DAPAPH
 - Phase de test « grandeur réelle » pour l'amélioration continue
- Phase Pilote, novembre décembre 2015
 - Acteurs : DUN – DAPAPH – CDN
 - Présentation en Assemblée générale des notaires
 - 5 études notariales connectées à la solution
- Rhône + Notaires, 1° janvier 2016
 - Acteurs : DUN – DAPAPH – CDN
 - Rédaction de la convention
 - [Déclaration CNIL](#)

Autres informations :

- Besoin de travailler de concert avec la Chambre Départementale des notaires, car c'est le seul organisme à disposer d'informations nécessaires au bon fonctionnement de l'application (exemple : correspondance entre numéro CRPCEN (Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires) et adresse mail de l'étude).
- Vocabulaire :
 - chambre des notaires = local,
 - conseil supérieur du notariat = national
- Question : Qui interroge l'application ? Réponse: Ce n'est pas le notaire (il n'a pas le temps), c'est un collaborateur. Mais la réponse ne peut arriver que sur le courriel générique (au nom de l'étude) communiqué par la Chambre.
- Les informations renvoyées par l'application se font uniquement à destination du mail générique de l'étude (pas à destination d'une personne au sein de l'étude). Plusieurs études ont demandé à changer le courriel destinataire. La réponse apportée a consisté à créer des filtres dans les outils de mail (Thunderbird, Outlook, Zimbra...).

SUJET :	GROUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

- Assistance à prévoir au démarrage, portée par la direction métier en niveau 1 et direction des usages numériques en niveau 2.
- Q : Un dispositif de formation initiale pour la prise en main de l'application a-t-il été prévu ? R : Non, mais l'interface est simple et connue des notaires (similaire à celle de recherche des dernières volontés, i.e. testaments)
- Pour les dernières études récalcitrantes à (ne pas) passer sur l'application, le président de la Chambre a invité les études à utiliser l'application.
- La date de mise en oeuvre du « canal unique » avait été écrite dès le début dans la convention signée par les notaires
- On dénombre 108 études dans le département du Rhône.

4.6. JALONS POUR LA MISE EN PRODUCTION

- Signature de la convention entre la chambre des notaires et le Département
- Création des comptes des études notariales en collaboration avec la chambre des notaires
- Envoi d'un mail d'information à l'ensemble des études notariales
- Mobilisation forte des équipes DUN et DAPAPH pour l'accompagnement des études notariales
- 4 mois après la mise en production, la solution devient la voie unique de recherche pour l'ensemble des notaires du Rhône

Autres informations :

- Le champ date du décès est important et demandé pour éviter que des « plaisantins » ne fassent des interrogations indues.
- Les premiers tests avec cinq études notariales en Sept/Oct 2015 ont permis de régler quelques problèmes techniques, notamment le réglage des *firewalls* des études notariales.
- 1er janvier 2016 : signature de la convention avec la chambre des notaires, et déclaration CNIL avant généralisation de l'application (la déclaration CNIL a été faite en amont de la phase pilote).

4.7. LES STATISTIQUES

Question : Existe-t-il un suivi des connexions ? Réponse : Oui avec trace des succès et des échecs

Q : quels sont les freins chez les notaires à utiliser l'application ? R : Pas vraiment de frein mais simplement des études faisant très peu de requêtes (1-2 par an) ont eu du mal à s'y mettre. Besoin aussi que le notaire lui-même s'implique auprès de ses collaborateurs.

Q : Y a-t-il eu une restitution nationale auprès des autres chambres ? R : Une communication minimum au niveau national a été faite. Le Représentant de l'ADSN (association développement des services de notariat) a été intéressé par le sujet (donc la communication a bien fonctionné !)

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

Q : Y a-t-il un report / contrôle dans IODAS des dates de décès? R : Non, le notaire doit avoir en sa possession ces informations. En revanche, un courriel est envoyé au département pour mentionner qu'une interrogation a été effectuée.

Q : Est-ce que le département peut apprendre un décès par les notaires et alimenter sa base IODAS ? R : Pas encore fait, aujourd'hui ceci est à faire à la main.

Q : Y a-t-il une configuration minimale pour utiliser l'application ? R : Globalement non. Le matériel informatique des notaires est récent voire très récent. Tout le matériel est sous Windows / Firefox

Q : Lors de la requête présentant une réponse incertaine (plusieurs personnes peuvent correspondre), pourquoi ne pas afficher la liste des individus possibles ? R : Pour des raisons de confidentialité, on ne peut pas lister des noms de personnes comme ça. La réponse doit être oui ou non. Les cas ambigus représentent 5% des recherches (au Rhône).

Q : Que faire si une personne décède dans un autre département ? R : C'est une problématique sans rapport avec l'application, c'est au notaire de faire ses interrogations.

Q : Y a-t-il des contraintes juridiques autour des courriers ? R : Toutes les recherches sont sauvegardées sur l'interface avec la réponse apportée. La signature scannée fait l'objet d'une charte.

Q : Existe-t-il différents profils pour les utilisateurs de l'application ? R : (vu en démo) oui, trois profils : notaire, métier, administrateur.

Q : Aujourd'hui les notaires du Rhône doivent interroger autant le département que la métropole. Peut-on imaginer avoir une seule et même application pour les deux requêtes ? Ce n'est pas une problématique technique, c'est aux décideurs de faire en sorte que oui.

4.8. CHARGES ASSOCIÉES AU PROJET

Pilotage du projet métier	DAPH	2 agents	60 jours
Portage auprès des notaires du Rhône	CDC	1 notaire référent	10 jours
Accompagnement Usages numériques	DUN	2 agents	140 jours
Communication institutionnelle et communication externe	COM	1 agent	10 jours

- La charge Pilotage couvre les spécifications et la phase de tests grandeur réelle
- La charge Accompagnement couvre l'aide à la réalisation des spécifications, les développements, les tests, l'extraction de la base IODAS, l'intégration au système d'information et la mise en production
- La Communication inclut aussi des travaux de graphisme

4.9. LES BÉNÉFICES DE « DÉPARTEMENTS & NOTAIRES »

4.9.1. EN INTERNE POUR LE DÉPARTEMENT

- Réduction des délais de traitement
- Fiabilisation des données

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

- Amélioration du pilotage – (tableau de bord, suivi indicateurs, ouverture des champs d'analyse)
- Valorisation des compétences
- Recentrage des métiers sur leur expertise
- Amélioration de la qualité du service rendu
- Harmonisation des usages
- Économies en équivalent temps plein

4.9.2. EN EXTERNE POUR LES NOTAIRES

- Service public moderne
- Traçabilité des demandes faites
- Interrogation des dossiers depuis n'importe où, à n'importe quel moment
- Suivi en temps réel par le notaire du traitement de son dossier
- Réponse instantanée

4.9.3. AUTRES

Délai de réponse de l'application : instantané.

Points appréciés par les notaires :

- rapidité de réponse
- capacité à interroger depuis n'importe où (du moment qu'on dispose d'une connexion internet)

4.10. LES FACTEURS CLÉS DE LA RÉUSSITE DU PROJET

- Portage du projet par les élus et la collectivité
- Collaboration active entre les acteurs du projet
- Forte mobilisation et adhésion de la chambre des notaires
 - Convention
 - Accompagnement au changement
- Démarche d'optimisation organisationnelle de la DAPAPH
 - Expression claire du besoin
 - Forte réactivité de l'assistance utilisateurs
- Démarches d'innovation de la DUN
 - Développement de fonctionnalités simples mais complètes
 - Élaboration et déploiement dans un planning restreint : 6 mois.

Le projet a développé un partenariat entre le Conseil Départemental du Rhône et la Chambre Départementale des Notaires. L'application en était à la première étape, mais des liens se sont créés et des démarches ont pu être ouvertes sur d'autres domaines (secret professionnel et gestion des hypothèques)

Q : les collectivités peuvent-elles ajouter des éléments dans la convention entre le Département et la Chambre ? R : oui

- Point fort soulevé, le temps de réalisation court : 6 mois. Ce dernier est certainement un des facteurs clé de succès.
- Rôle important des CGU : précautions utiles

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

5. DÉMONSTRATION DÉPARTEMENTS+NOTAIRES

5.1. FONCTIONNEMENT AVANT LA MISE EN PLACE DE LA SOLUTION « RHÔNE + NOTAIRES »

Le notaire chargé d'une succession interrogeait le Département pour connaître l'existence éventuelle d'une créance d'aide sociale. Les services du département effectuaient, pour chaque demande, une recherche manuelle dans le logiciel métier avant de répondre par courrier au notaire.

En moyenne, 600 demandes/mois étaient transmises par courrier ou sur la boîte, coûteuses en termes de temps agent.

Seules une vingtaine donnaient lieu à l'établissement d'une créance départementale.

5.2. LE FONCTIONNEMENT DE CE SERVICE NUMÉRIQUE

Les notaires accèdent à ce service, via un accès sécurisé depuis le site rhone.fr. Des identifiants spécifiques leur ont été remis par le Département sur la base de leur compte CRPCEN.

Les notaires renseignent les informations relatives à l'état civil du défunt.

Un croisement s'opère automatiquement entre les données saisies sur « Départements & Notaires » et le logiciel métier.

A l'issue de ce croisement, 4 réponses personnalisées et instantanées peuvent être dégagées.

4 réponses possibles :

- la personne est inconnue des services, elle n'a pas bénéficié d'une aide sociale récupérable
- la personne a bénéficié d'une aide sociale récupérable
- la personne n'a pas bénéficié d'une aide sociale récupérable, mais elle a bénéficié d'une prestation qui pourrait avoir donné lieu à un indu (suite à décès, suite à contrôle d'effectivité...)
- La recherche donne lieu à plusieurs bénéficiaires possibles et doit être vérifiée par les services départementaux

La réponse est automatiquement adressée par courriel, avec un courrier officiel du Département en pièce-jointe.

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

5.3. CONDITIONS D'UTILISATION DE « RHÔNE + NOTAIRES »

Ce service est uniquement réservé à l'usage professionnel des études notariales en charge d'une succession et s'interrogeant sur l'existence d'une créance du Conseil départemental au titre de l'aide sociale.

Une convention a été signée avec la Chambre des Notaires du Rhône afin de fixer les bonnes pratiques et conditions d'utilisation de ce service.

Le service est devenu depuis janvier 2016 la voie unique de recherche pour tout notaire du département du Rhône.

La réponse apportée par le Département est soumise à l'exactitude des renseignements fournis par le notaire lors de la recherche via ce service numérique.

5.4. DÉMONSTRATION DE LA SOLUTION « RHÔNE + NOTAIRES »

Le courriel de réponse (à la demande effectuée dans l'application) n'est envoyée qu'au notaire qui a fait la demande. En parallèle, lorsque l'individu est connu ou lorsqu'un doute subsiste, le message est envoyé au service (du Conseil Départemental) ainsi qu'à la maison du département correspondante, qui instruit le dossier.

Démonstration avec un cas nominal (où tout se passe comme attendu).

Démonstration avec une identification ambiguë (mauvaise date de naissance) : un courriel est envoyé au service pour traitement manuel. De tels cas représentent moins de 5% de toutes les requêtes.

Démonstration avec un cas particulier : l'individu a une aide récupérable sans aide sociale (APA, Allocation personnalisée d'autonomie ou PCH, prestation de compensation du handicap). Dans ce cas c'est l'aide sociale qui prime, si le particulier a perçu à la fois l'ASG et l'APA.

Les situations ambiguës font l'objet d'une recherche manuelle et d'une réponse manuelle. Il n'y a pas de retour à l'application pour apporter une réponse corrigée levant l'ambiguïté.

Le numéro d'individu est l'id dans l'application métier, IODAS, et non le mail (interdit par la CNIL).

Il existe trois profils dans l'application :

- un profil notaire,
- un profil métier,
- un profil informatique (administrateur)

C'est au notaire du *département du décès* de la personne d'interroger le conseil départemental.

Depuis la mise en production en janvier 2016, le Conseil Départemental du Rhône n'a jamais eu de litige avec un notaire.

Le notaire ne reçoit pas instantanément le montant de la créance car celle-ci n'est pas dans IODAS. Ce calcul est compliqué et fait manuellement.

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

5.5. COMMENT RÉCUPÉRER LES SOURCES DE LA SOLUTION ?

Sur le Gitlab de l'ADULLACT : <https://gitlab.adullact.net/departements-notaires/departements-notaires>

L'application Départements & Notaire dispose de sa propre page web :

http://www.rhone.fr/cg69_site/developpement_innovation/nouvelles_technologies/departements_notaires

Plusieurs éléments sont personnalisables dans l'application :

- icônes et logos
- les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) sont réutilisables telles quelles ou modifiables.

Pour les personnes souhaitant installer l'application, il est vivement recommandé de lire le fichier *README*.

La version 1.4 est utilisable, mais « pas modifiable sur cette version ». Les efforts de développement sont portés sur la version 1.5 qui utilisera Symfony3. Cette dernière sera disponible « quand elle sera prête » (comme c'est habituellement le cas dans le monde du logiciel libre).

L'application est développée en PHP/Mysql. FPDF est librairie PHP utilisée pour créer les courriers en PDF, *Mailer* celle utilisée pour envoyer les mails. Le niveau d'accessibilité (par rapport au Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations) est correct et peut être amélioré.

Toute contribution est la bienvenue.

L'application est utilisable aussi sur tablette mais les téléphones n'ont pas été pris en compte. Les notaires n'ont pas ce besoin, pour des raisons de sécurité ils n'ont pas de wifi donc pas de tablette.

Dans chaque département il existe un référent informatique notaire (« délégué MICEN de la cour d'appel ») : connu notamment pour les actes authentiques électroniques. C'est avec lui/elle qu'il faut se mettre en relation pour avoir la liste des courriels officiels des études notariales d'un département.

Quel retour est attendu des autres départements ?

1. Utiliser Départements & Notaires
2. Intégrer la communauté comme contributeur, échanger avec les développeurs pour suivre et faire évoluer la feuille de route (ne pas faire de développement dans son coin, i.e. «fork»). «Seul on avance vite, à plusieurs on va plus loin.»
3. Participer à d'autres projets de collaboration entre collectivités (ex: portail de portails pour la gestion de la relation usager).

Une extraction de IODAS est réalisée tous les jours pour alimenter la base de données de l'application. Le code source permettant cette extraction va être publié prochainement.

Y a-t-il récupération des informations de décès dans IODAS ? Non, mais c'est une évolution possible.

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

6. À LA RECHERCHE D'ALTERNATIVES AUX EFFETS DE LA LOI NOTRE

6.1. LE CONTEXTE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Conseil Départemental du Rhône :

- 450 000 habitants
- 2 723 km²
- 235 communes

Métropole de Lyon :

- 1 300 000 habitants
- 527 km²
- 59 communes

6.2. HISTORIQUE

Fin 2013	Annonce projet expérimentation Métropole de Lyon
2014	Préparation Scission Passerelle Mobilité des agents Projet de séparation des SI Changement direction générale Changement de présidence
2015	1er janvier Scission officielle Création Nouveau Rhône Création Métropole de Lyon Copie des applications & Bases de données Nouveau Mandat – Changement de Présidence le 2 avril 2015 Arrivée nouvelle DG novembre 2015
2016	Apurement des données applicatives ML Réorganisation services centraux Déménagement du datacenter
2017	Réorganisation territoriale

6.3. QUELQUES DONNÉES AVANT / APRÈS SCISSION

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

	<i>Avant Scission</i>	<i>Après Scission</i>
Habitants	1650000	460000
Collèges publics	77	33
Collèges privés	36	18
Effectifs CD69	6000	1850
Nombre d'applications	85	85
Équipe DUN	95	52
Budget investissement	0	0
Budget fonctionnement	0	0

6.4. IMPACTS NÉGATIFS DE LA SCISSION

Des fonctions orphelines ou « variables d'ajustement » à la Direction des usages numériques

- Le CIL
- Le RSSI (Responsable de la Sécurité du Système d'Information)
- Le responsable Qualité
- Les binômes de maintien en conditions opérationnelles
- La compétence développement fortement réduite

Des pertes de compétences aussi chez les métiers

- Décisionnel
- SIG (Système d'Information Géographique)
- Publication de contenu WEB

Des activités difficiles à maintenir avec le même niveau de qualité

- Un extranet « non mis à jour » pendant 18 mois
- Des requêtes décisionnelles non exploitées ...

SUJET :	GROUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

6.5. IMPACTS POSITIFS DE LA SCISSION

- Une solidarité entre les directions et entre les services
- Des agents en recherche de complémentarité et collaboration (entre directions et entre services)
- Apport de sang neuf dans la direction des usages numériques
- Une dynamique « Recherche de solutions » et « Satisfaction des utilisateurs et usagers »
- Une collectivité et des agents dans le « Faire » historiquement
- « Les mains dans le cambouis »

6.6. FACE À UN DOUBLE CHALLENGE

1/ Créer de nouveaux services numériques, principalement sur le champ de la « Relation Usagers » dans un environnement économique contraint

2/ Maintenir un niveau de compétences élevé pour faire évoluer les agents de la Direction des Usages Numériques, les motiver en leur fournissant un environnement de travail stimulant

6.7. DANS UN ENVIRONNEMENT PROPICE

État de résilience Au « pied du mur », peu de leviers, pas vraiment d'autres choix, « On n'a rien à perdre »

Une équipe renouvelée et motivée, prête à relever de nouveaux challenges

6.8. LES ORIENTATIONS

- Achats « éditeurs » exigeants
- Renforcer les liens de collaboration Inter services Inter Direction
- Développer des services « Niches »
- Renouveler les façons de faire & Compétences / Agile – DevOps / Co-design avec usagers
- S'associer a des partenaires « semblables » avec la même démarche (réseaux, associations, logique du don)
- S'inscrire dans une démarche d'open source.

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

6.9. LA MISE EN ŒUVRE DE L'OPEN SOURCE POUR DÉPARTEMENTS + NOTAIRES

Développements, documentations et tests	DUN	3 agents	21 jours
Formation Open Source agents	DUN	+ 6 Agents	10 jours
	ADULLACT		
Partage de la solution / Com'	DUN	2 agents	13 jours
De novembre à juin 2017 ...			

6.10. EXEMPLES DE DÉVELOPPEMENTS SOLUTIONS « NICHES » À VENIR EN OPEN SOURCE

- Évaluation des risques professionnels EVRP
- Simulation des obligés alimentaires

6.11. CONSTRUIRE DES PARTENARIATS

6.11.1. ÊTRE PÉDAGOGUES – EN PROXIMITÉ

1/ Établir des liens « Partenaires » au sein de la collectivité – Adopter une posture pédagogique pour rechercher l'adhésion et changer le regard des utilisateurs sur les usages numériques

2/ Prendre du temps pour comprendre les usages à tous les niveaux, pour tous les agents, sur les territoires, en central...

6.11.2. ACCÉLÉRER LA CRÉATION DE SERVICES

Sur des projets spécifiques, déclencher des « Formations/actions » de cellules d'expérimentation sur des pratiques reconnues favorisant l'émergence d'idées, la production collective en réponse à l'usage.

Un constat a été dressé lors du développement d'une application métier : le trio gagnant est utilisateur / métier / informatique.

C'est au pied du mur qu'on accepte de prendre de nouveaux risques ; trouver des alternatives, de nouvelles façons de faire, apprendre en marchant, montrer que l'on peut rêver.

On peut partager encore d'autres outils. Le Conseil Départemental du Rhône a également développé un outil EVRP (Évaluation des Risques Professionnels) avec le souhait de le partager. Le Conseil Départemental des Yvelines a déjà une grille de simulation des OA (Obligés Alimentaires), mais avec certaines contraintes réglementaires.

Il ressort un besoin de partager les retours d'expérience et de développement des autres collectivités :

- portail de portails

SUJET :	GROUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	1ER JUIN 2017	DATE DIFFUSION :	25 JUILLET 2017

- France Connect
- portail PH (Personnes en situation de Handicap)
- Système d'Information routes
- gestion du courrier
- prise de rendez-vous
- parapheurs électroniques
- archivage électronique
- Gestion Électronique de Documents (GED)...

6.12. LA MISE EN ŒUVRE DE PARTENARIATS « PRAGMATIQUES » POUR BÉNÉFICIER DE NOS FORCES « DIFFÉRENTES »

- Avec d'autres collectivités,
- Avec des associations,
- Dans une logique d'échanges, de dons,
- Sur des sujets très pragmatiques : retours d'expériences, dons de solutions, partages de compétences.

7. CONCLUSION FIN DE GTC

Remerciements.

Les collectivités sont invitées à s'inscrire sur <https://comptoir-du-libre.org/> et partager les logiciels libres qu'elles utilisent, voire de les commenter.

Les prochaines animations organisées par l'ADULLACT sont consultables dans la [section Agenda du site](#), avec notamment un Groupe de Travail Collaboratif sur Maarch-courrier le 15 juin.